

Articles



Stéphane Grodecki, **Premier procureur à Genève**¹, Chargé de cours à l'Université de Genève, Docteur en droit

Expériences pratiques de la procédure simplifiée

Table des matières:

I. Introduction

II. Les dispositions légales applicables

III. Exposé de la jurisprudence

IV. La pratique genevoise en chiffres

1. Le nombre de procédures simplifiées entre 2012 et 2014
2. Les domaines et les résultats des procédures simplifiées en 2014
3. Excursus: les chiffres du Ministère public de la Confédération
4. Synthèse

V. Deux questions pratiques

1. La négociation avec le ministère public
2. Le pouvoir d'examen du tribunal

VI. Conclusion

I. Introduction

L'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale au 1^{er} janvier 2011² a amené la Suisse à connaître la procédure simplifiée ([art. 358 ss CPP](#)³). Celle-ci a été introduite par le législateur, nonobstant les réserves de la commission d'experts. D'une part, il s'est fondé sur les expériences positives faites dans les cantons de Tessin, Bâle-Campagne⁴ et Zoug,...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

 Login